



Déclaration de surface habitable avant achat

Par **cermyl**, le **03/08/2009** à **12:28**

Bonjour,

Nous souhaitons acheter une maison dans laquelle les propriétaires ont fait des travaux d'aménagement du rez de chaussée (60 m² environ)

Initialement, ces surfaces étaient considérées comme garage.

Ils ont fait une déclaration de travaux et ont déclaré 23 m² en tant qu'ATELIER

Pour les 37 m² restants, ils ne sont pas déclaré fiscalement.

Comment peut-on régulariser cette situation avant l'acte de vente?

Est-ce aux propriétaires actuels de procéder à la déclaration?

Celle -ci sera-t-elle faite au moment de l'acte de vente?

Merci pour vos réponses.